



SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°72-2022-07-003

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2022

Sommaire

DDFIP / Service Stratégie Contrôle de Gestion

72-2022-07-01-00002 - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (2 pages)

Page 3

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes / Secrétariat de Direction

72-2022-07-04-00002 - Délégation de signature de Mme HANICOT DISP Rennes du 4 juillet 2022 à Mr NOURRISSON (1 page)

Page 6

DDFIP

72-2022-07-01-00002

Délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SARTHE
23 Place des Comtes du Maine
72002 LE MANS Cedex 1

PGF-2022-0701

délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de la Sarthe,

Décide :

Article 1er – Liste des responsables disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.

NOM-Prénom	Responsables des services
	Services des impôts des entreprises :
GUYON Cyrille	Le Mans
GINGUENE Jean-Yves	Mamers
	Services des impôts des particuliers :
ONILLON Bertrand	Le Mans
LE GUERN Liliane	La Flèche
MENJOU Nadine	Mamers
BOURLES Marie-Charles	Service départemental de l'enregistrement de la Sarthe
GACE-PICHON Maryse	Service de publicité foncière Le Mans 1
	Brigades de vérification :
DEVER François	1 ^{ère} brigade de vérification
GILLES David	2 ^{ème} brigade de vérification
MARCHAIS Philippe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine
JEDYNAK Olivier	Pôle de contrôle et d'expertise
ALLIAUME Fabrice	Pôle de recouvrement spécialisé

PERCHER Thierry	Brigade de contrôle et de recherche
COQUAND Sylvie	Service départemental des impôts fonciers

Article 2 - La présente décision prend effet le 1^{er} juillet 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Le Mans, le 1^{er} juillet 2022

Signé

François PUJOLAS

Direction Interrégionale des Services
Pénitentiaires de Rennes

72-2022-07-04-00002

Délégation de signature de Mme HANICOT DISP
Rennes du 4 juillet 2022 à Mr NOURRISSON

**Arrêté du 4 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jean-François NOURRISSON
en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de LE MANS-LES CROISSETTES**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.112-7 à R.112-9, R.223-2 à R.223-7,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 27 juillet 2016 portant mutation de Monsieur Jean-François NOURRISSON à compter du 1^{er} septembre 2016 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Le Mans-Les Croisettes

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 20 mai 2014 portant mutation de Monsieur Stéphane GLAPPIER à compter du 1^{er} juillet 2014 en qualité d'adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Le Mans-Les Croisettes

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 25 janvier 2022 portant mutation de Monsieur Dorian HAMD AOUI à compter du 1^{er} avril 2022 en qualité de directeur des services pénitentiaires, responsable SAS au sein de la maison d'arrêt de Le Mans-Les Croisettes

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Monsieur Jean-François NOURRISSON, Directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Le Mans-Les Croisettes, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt de Le Mans-Les Croisettes, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt de Le Mans-Les Croisettes, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François NOURRISSON, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane GLAPPIER, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Le Mans-Les Croisettes et à Monsieur Dorian HAMD AOUI, directeur des services pénitentiaires, responsable SAS au sein de la maison d'arrêt de le Mans-Les-Croisettes.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe.

Fait à Rennes, le 4 juillet 2022

P/La Directrice Interrégionale
des Services pénitentiaires de Rennes,
La Directrice Interrégionale Adjointe

Signé
Martine HAMELOT-MARIÉ